

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**L' Espion Chinois: Ou, L'Envoye Secret De la Cour de
Pekin, Pour examiner l'Etat présent de l'Europe**

Traduit du Chinois

Goudar, Ange

A Cologne, 1764

Lettre XX. Le Mandarin Cham-pi-pi, au Même, à Pékin.

urn:nbn:de:gbv:45:1-9387

L E T T R E XX.

Le Mandarin Cham-pi-pi, au Même, à Pékin.

De Paris.

LA nation Françoisé se conduit par une idole qu'on appelle *le point d'honneur*, dont les traits sont extrêmement défigurés. Cet honneur n'a point d'autel, & on ne va l'invoquer dans aucun lieu particulier. Ses sectateurs eux-mêmes ne savent pas où il habite. L'opinion commune est, que *le point d'honneur* fait sa résidence ordinaire dans le fourreau d'une épée. J'ai eu beau faire des recherches sur sa nature, je n'ai rien trouvé qui réponde à nos idées.

Les politiques prétendent qu'il doit sa naissance au gouvernement monarchique; mais cela n'est gueres probable; car de tout tems il y a eu des peuples sur la terre qui se sont laissés gouverner par des Rois, & aucune histoire ne parle *du point d'honneur*.

D'autres disent qu'il descent en droite ligne d'une petite vilaine idole qui fut

fut crée en même tems que la femme, à laquelle les hommes éleverent souvent des autels, & qu'ils foulèrent quelque fois aux pieds : que des chevaliers errants armés de pied en cap allerent courir le monde pour certifier, à tous ceux qu'il appartien-droit, que cette petite vilaine idole étoit le plus bel ouvrage de la nature, & offri-
rent pour garant de leur parole de se battre contre tout venant. Si c'est là son ori-
gine, & que cet honneur, comme le di-
sent les Européens, soit la source de la
puissance des états, on peut dire que leur
force est appuiée sur un endroit bien
foible.

Je crois que le *point d'honneur* est d'o-
rigine françoise, car il est capricieux, &
se conduit par humeur : ou peut lui at-
tribuer deux tempéramens, l'un robuste
& l'autre débile. Il est si fort qu'il résiste
au canon, & si foible que le signe d'une
petite baguette le fait tomber en dé-
faillance. Il faut aussi qu'il ait deux
cœurs ; le premier courageux, & le se-
cond timide. Ses sectateurs sont si braves,
que lors qu'on leur dit qu'ils ont menti,
ils se battent aussitôt ; & si lâches, que si
on publie d'eux qu'ils n'ont ni esprit ni
capacité, ou qu'ils sont fols, insensés, ou
igno-

ignorans, ils n'en tirent aucune satisfaction. Je le soupçonne d'une constitution bilieuse & colérique, car toutes ses actions tendent à la vengeance.

Les rites de l'honneur n'ont rien de commun avec ceux de la religion du Christ; presque toujours leurs maximes sont contraires; ce que celle-ci défend, l'autre l'ordonne. Il ne s'accorde pas mieux avec la constitution fondamentale; car l'institution défend expressément de se tuer, excepté pour les besoins d'état; cependant ses sectateurs s'ôtent tous les jours la vie, pour un geste ou une parole. La même contradiction se trouve à l'égard du Prince; car quoiqu'ils regardent comme un devoir d'obéir à ses volontés, ils se font souvent un point d'honneur d'y contrevenir.

Les loix de la nature n'ont point d'empire sur l'honneur; quand il s'agit d'une offense, ou qu'il est question de s'aller faire tuer à la guerre, le sang ne peut rien sur lui. Les pleurs d'une femme, des frères & des enfans ne l'attendrissent point; l'honneur a prononcé, il faut qu'on parte.

Il étoit impossible qu'il n'y eût beaucoup de sectateurs de l'honneur chez une nation où il y a tant de vices; car la morale

rale

rale de l'honneur s'accorde avec presque toutes les passions humaines. Il permet la galanterie, consent à la volupté, et ne défend pas la débauche; il ne s'oppose pas, non plus, au vol & aux monopoles, pourvû qu'ils ne soient pas commis dans la bassesse & l'opprobre.

Un homme d'honneur ici peut me priver de mes biens, séduire ma femme, & déshonorer ma fille, sans perdre son caractère: la plupart des gens d'honneur en France sont des scélérats que nous ferions mourir à la Chine; & il y a fort peu de gens d'une certaine distinction dans le roïaume, qui n'aient de l'honneur: heureusement pour la nation, il n'y a que les premières classes des citoïens qui y sacrifient; le tiers état, le petit peuple ne le connoissent point, ils ignorent qu'il existe.

Quelque dévotion que les François affectent pour l'honneur, l'infamie, sa rivale naturelle gaignoit si fort du terrain, qu'on crut nécessaire d'établir un tribunal, pour maintenir ses droits, & empêcher qu'elle ne prît entièrement le dessus. On fit un code & des loix générales pour une chose qui étant le préjugé particulier de chaque personne, ne pouvoit être soumise à aucun règlement général.

Ce

Ce tribunal s'y est si bien pris, qu'il a fourni lui-même des armes à l'infamie. Deux faux braves aujourd'hui qui n'ont pas envie de se battre, & qui ont fait semblant en public de le vouloir, sont mis entre les mains des gardes, qu'on appelle ici des Maréchaux de France, qui ne les quittent plus qu'ils n'aient donné leur parole d'honneur qu'ils continueront à être lâches. Il est ordonné à tout gentilhomme d'honneur qui a été volé au jeu, de paier la somme volée, & de faire honneur à la friponnerie. Il est vrai que depuis peu, il y a un nouveau règlement : un gentilhomme d'honneur aujourd'hui ne peut gagner au jeu, que jusques à la concurrence de la somme portée par l'ordonnance. Un des plus grands abus du tribunal est d'avoir séparé les droits du citoïen, de ceux de l'homme d'honneur, & d'avoir oublié que l'institution fondamentale est la base sur laquelle doivent appuier toutes les juridictions.

Un gentilhomme emprunte ici, d'un côté, mille-onces d'argent comme citoïen, & de l'autre, cent-taels comme homme d'honneur; il lui suffit de déclarer son impuissance à paier cette somme, & que le créancier de cette dernière lui fasse donner

ner

